

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 929

21 mai 2007

SOMMAIRE

Ama-Deo S.A.	44581	Mastiff S.A.	44578
Andyvest S.A.	44551	McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.	44557
Archid S.A.	44583	McKesson Information Solutions Finance S.à r.l.	44558
Ariane Finance S.A.	44560	McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.	44558
Besch Da Costa Architectes S.à r.l.	44548	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.	44559
Brabant S.A.	44558	McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.	44556
Brabant S.A.	44547	McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.	44559
BTC Financial Services	44579	McKesson International Holdings III S.à r.l.	44560
Canna Luxembourg S.à r.l.	44579	McKesson International Holdings II S.à r.l.	44561
Cap Delta S.A.	44550	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	44556
CARDOSO et Cie S.à r.l.	44585	McKesson International Holdings V S.à r.l.	44560
Carlisle	44561	Mediaset Investment Sàrl	44550
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l.	44592	Minimops SCI	44585
European Distribution Automobiles S.A.	44583	Multi Star Holdings S.à r.l.	44562
Europe Trade S.A.	44552	Orange Alternative Investment Fund	44561
Fidei General Services S.à r.l.	44549	Pharos Real Estate Fund	44562
Fiduciaire Générale Services S. à r.l.	44549	Piaggio Acquisition S.à r.l.	44553
Fortezza Holdings S.à r.l.	44583	Pierre PAULUS LUX S.à r.l.	44584
Geldilux-TS-2005 S.A.	44559	Rubik Ventures	44571
German Retail Investment Properties S.à r.l.	44570	Symbols S.A.	44557
Ger Top S.A.	44588	Techno Tex Trading (en abrégé: 3T) SA	44587
GSO Luxembourg Capital Funding S.à r.l.	44546	Teissiny Investments S.A.	44551
Henderson Global Property Companies (Luxembourg)	44589	TOP Finanzbeteiligungs S.A.	44588
Hobag International	44553	Vitanime International, S.à r.l.	44584
Ibex S.A.	44556	Vitanime Luxembourg S.à r.l.	44584
Immobilière Prolux S.A.	44570		
Independant Tyres Dealers Network Holding S.A.	44591		
Interdent A.G.	44552		
JLM Management	44584		
Lux Info Tec S. à r.l.	44579		
Mainland Corporation S.A.	44587		
Marvest Holding S.à r.l.	44585		

GSO Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 118.133.

In the year two thousand and seven, on the 14th day of the month of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

The company GSO DOMESTIC CAPITAL FUNDING LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (USA), registered in the State of Delaware under the US tax identification number 20-5151053,

here represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer

by virtue of a proxy under private seal given on 13 March 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder of the company GSO LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING S.à r.l., with registered office in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, registered in the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S.L.) under the number B 118.133, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated July 18th, 2006, published in the Memorial C, number 1811 from September 27th, 2006, takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

« **Art. 2. Corporate object.** The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security to entities identified by the group investment manager, proceed to any kind of investments in debt instruments identified by the group investment manager and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at € 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed, drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GSO DOMESTIC CAPITAL FUNDING LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (USA), immatriculée dans l'Etat du Delaware sous US EIN 20-5151053,

représentée par Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire susmentionné et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, en sa qualité d'associé unique de la société GSO LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING S.à r.l., ayant son siège à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.133, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1811 du 27 septembre 2006, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie à des entités identifiées par le gestionnaire d'investissement du groupe, investir dans toutes sortes d'instruments de dettes identifiés par le gestionnaire d'investissement du groupe et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer et céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à la somme de € 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 15 mars 2007, Relation: EAC/2007/2413. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007042741/272/94.

(070040471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Brabant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 9.974.

Le bilan au 31 décembre 2005 (comptes consolidés) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007043134/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04366. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Besch Da Costa Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 125.274.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mike Besch, architecte, né à Ettelbruck le 9 août 1971, demeurant à L-9211 Diekirch, 5, Place Bech, et
- 2) Monsieur Joaquim Da Costa, architecte, né à Figueira da Foz (Portugal) le 5 novembre 1972, demeurant à L-1258 Luxembourg, 23, rue J.P. Brasseur.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BESCH DA COSTA ARCHITECTES S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille Euros (15.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent cinquante Euros (150,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé, moins vingt pour cents (20%) serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent leurs pouvoirs. Le(s) gérant(s) peut/peuvent sous sa/leur responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. Si un tel accord n'est pas trouvé la cession de parts s'opère selon les dispositions stipulé dans le deuxième paragraphe de l'article 6.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Souscription et libération

- Les parts sont réparties comme suit:

1.- M. Mike Besch, prénommé	50
2.- M. Joaquim Da Costa, prénommé	50
Total des parts:	<u>100</u>

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de quinze mille Euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Messieurs Mike Besch et Joaquim Da Costa, prénommés.

Pour un montant inférieur à dix mille euros (10.000,- EUR) la société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour un montant excédant les dix mille euros (10.000,- EUR) la société sera engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social est établie à L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Besch, J. Da Costa, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, LAC/2007/1400. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042798/206/80.

(070040005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Fidei General Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Fiduciaire Générale Services S. à r.l.).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.940.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2007 que:

L'Assemblée a accepté les démissions de Monsieur Maurice Lam et Monsieur Franz Prost de leur fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

A été nommé gérant unique pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Maurice Lam et Monsieur Franz Prost démissionnaires:

- Monsieur Stewart Kam-Cheong, né à Port Louis (Mauritius) le 22 juillet 1963 et demeurant au 35, Val de l'Ernz à L-6137 Junglinster

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg

Il résulte également d'une convention de cession de parts signée en date du 31 janvier 2007 que l'associé unique de la société est à présent:

- La société FIDEI FIDUCIAIRE Sàrl ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007043428/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Cap Delta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.631.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 9 mars 2007

1. La société à responsabilité limitée A.M.S ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

3. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CAP DELTA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042842/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.363.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 avril 2006

Le Conseil d'Administration est au courant que MEDIASET INVESTMENT a conduit une analyse commune avec TREFINANCE (GROUPE FININVEST) et MONDADORI INTERNATIONAL pour trouver un nouvel endroit afin d'avoir une meilleure disposition des bureaux. TREFINANCE a déjà trouvé et signé le contrat de bail depuis janvier 2006 et pour la fin du mois d'avril 2006 il va nous sous-loué aux mêmes conditions des nouveaux bureaux sis au 25C, boulevard Royal.

Le Conseil d'Administration après discussion, unanimement

Résolu

Approuve la proposition de transférer le siège social enregistré au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg à la nouvelle adresse 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 avril 2006

The Board of Directors is informed that MEDIASET INVESTMENT has conducted analysis jointly with TREFINANCE (FININVEST GROUP) and MONDADORI INTERNATIONAL to find a new location in order to have a better layout of the office. TREFINANCE has signed the contract on January 2006, and for the end of this month of April 2006 he will sub-locate us at the same condition part of the new office located in 25C, boulevard Royal.

The Board of Director after discussion, unanimously

Resolved

Approves the proposal to transfer the registered seat from 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg to 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042937/2331/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05677. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Teissiny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.819.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 12 mars 2007

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de ses fonctions d'administrateur.
2. Madame Elizabeth Le Poidevin, administrateur de société, née le 26 août 1954 à Woking, Angleterre, ayant son domicile professionnel à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1BJ, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour TEISSINY INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042843/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Andyvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 91.967.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 13 mars 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Monsieur Fabio Mazzoni et Monsieur Joseph Mayor de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 5 septembre 2005.

L'Assemblée Générale accepte la démission de WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Paul Sebag, né le 14 janvier 1956 à Tiaret (Algérie) demeurant au 25, avenue Maréchal Joffre, F-92210 Saint Cloud,

- Monsieur Anthony Sebag, né le 27 août 1986 à Paris XVI (France) demeurant au 25, avenue Maréchal Joffre, F-92210 Saint Cloud,

- Monsieur Dylan Sebag, né le 28 septembre 1988 à Neuilly sur Seine (France) demeurant au 25, avenue Maréchal Joffre, F-92210 Saint Cloud.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A, avec siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007042935/587/35.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Interdent A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.491.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 19 février 2007

Madame Sabine Plattner, née le 23 mars 1973 à Meran (Bozen), Italie, demeurant à L-8394 OLM, (Kehlen), 10, rue de Kehlen, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de la société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

INTERDENT A.G.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042844/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Europe Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Luxembourg, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 23.470.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Armand Engels, directeur, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 9, rue Robert Schuman,

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPE TRADE S.A., ayant son siège à L-1818 Howald, 13, rue des Joncs, (RC B 23.470), constituée suivant acte notarié du 5 novembre 1985, publié au Mémorial C N ° 366 du 12 décembre 1985.

- que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2006.

- qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'il donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux-comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au domicile du comparant.

- Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2006.

Sur ce, le comparant, a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Engels, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2007. Relation: EAC/2007/1792. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 mars 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007043216/207/35.

(070041423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Hobag International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.308.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 février 2007

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2012.

2. Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit

Conseil d'Administration:

Dr Peter Reichegger, chef d'entreprise, né le 28 novembre 1963 à Ahrntal (BZ), Italie, demeurant à Sand in Taufers, Dr Daimer-Strasse Nr. 82, I-39100 Bozen, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

M. Walter Reichegger, chef d'entreprise, né le 14 mars 1938 à Sand in Taufers (BZ), Italie, demeurant à Sand in Taufers, Dr Daimer-Strasse Nr. 38, I-39100 Bozen.

Josef Reichegger, chef d'entreprise, né le 16 décembre 1936 à Sand in Taufers (BZ), Italie, demeurant à Sand in Taufers, Hugo-von-Taufer-Strasse Nr. 11, I-39100 Bozen.

M. Vinzenz Reichegger, chef d'entreprise, né le 6 décembre 1935 à Sand in Taufers (BZ), Italie, demeurant à Sand in Taufers, St. Moritzen, 28.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOBAG INTERNATIONAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042846/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Piaggio Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.046.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of February.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of participants of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) PIAGGIO ACQUISITION S.à r.l., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, incorporated by deed of the undersigned notary dated March 16, 2000, published in the Mémorial C number 511 of July 18, 2000 (the «Company»). The Company's articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated December 30, 2004, published in the Mémorial C number 500 of May 27, 2005.

The meeting is opened and presided by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary of the meeting Mrs. Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company.

2. Appointment of DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of participants in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;

- it may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

II) The participants present or represented, the proxies of the participants represented and the number of their parts are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the participants present, the proxy-holders representing participants, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the five hundred and thirty four thousand seven hundred and seventy seven (534,777) parts having a par value of twenty five euro (25.- EUR) each, representing the whole corporate capital of thirteen million three hundred and sixty nine thousand four hundred and twenty five euro (13,369,425.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the participants have been preliminarily advised.

V) After deliberation, the following resolutions were adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at one (1) and to appoint DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of participants in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims; and

- the liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PIAGGIO ACQUISITION S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 511 du 18 juillet 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 500 du 27 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société.

2. Nomination de DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, comme liquidateur unique de la Société.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi,

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il peut faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles de la Société, et

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

II) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent trente quatre mille sept cent soixante dix sept (534.777) parts sociales avec une valeur nominale de vingt cinq euros (25,-EUR), représentant l'intégralité du capital social de treize millions trois cent soixante neuf mille quatre cent vingt cinq euros (13.369.425,-EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'assemblée générale de la Société décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, comme liquidateur unique de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi,

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il peut faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles de la Société, et

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, C. Wisser, M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/742. — Reçu 12 euros.

Le Receveur , signé: Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007043575/212/133.

(070041281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.840.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS IV S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30, Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 Mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042847/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042848/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Ibex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 15.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007043129/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04373. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS CAPITAL S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042849/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Symbols S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.312.

—
Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mars 2007

sont élus administrateurs-délégués:

Monsieur Martin Ley, né le 20 septembre 1969 à Derby, Grande-Bretagne, avec siège: Calle Juan Bravo, 9, 7 planta, E-28006 Madrid

Monsieur Leopoldo Francisco Fernandez-Pujals, né le 12 mars 1947 à La Habana, Cuba, avec siège: avenida Piu XII 44, bajo Derecha, Madrid, Espagne

INTER-HAUS-Luxembourg S.A. R.C.S. Luxembourg B 62.821, avec siège: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués sont renouvelés jusqu'au 15 mars 2013

en remplacement de:

Monsieur Marc Liesch, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, avec siège: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Monsieur Pedro Espagnol, né le 14 avril 1968 à Cartagena, Murcia, Espagne, avec siège: 12, Villa de Marin, Madrid, Espagne

Mme Andrea Thielenhaus, née le 25 mars 1963 à Cologne, Allemagne, avec siège: 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Martin Ley, Administrateur-délégué

M. Leopoldo Francisco Fernandez-Pujals, Administrateur-délégué

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur-Délégué,

Commissaire aux Comptes:

AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'au 15 mars 2013.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007043295/723/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04854. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, ayant son siège statutaire à 30, Herbert Street, Dublin 2, Ireland et ayant son principal établissement à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042850/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.831.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042851/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Brabant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 9.974.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007043131/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04370. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.832.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS IV S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042852/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04682. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070040899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.003.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS V S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042853/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04693. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070040890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Geldilux-TS-2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.705.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007043149/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05421. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS III S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042854/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042855/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Ariane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.300.

—
Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007043165/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04993. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise le 14 mars 2007 par l'associée unique de MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS II S.à r.l. (ci-après, la Société), MCKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège statutaire à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton on Severn, Royaume-Uni, en date du 30 juillet 1961, demeurant à 42, rue am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée comme gérante de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042856/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Carlisle, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.272.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, déclare par la présente que dans le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de société anonyme CARLISLE documenté par acte de son ministère, en date du 8 décembre 2006, enregistré à Mersch, 11 décembre 2006, volume 440, folio 18, case 11, une erreur matérielle s'est glissée dans la troisième résolution dans les noms des administrateurs démissionnaires et que le nom de l'administrateur démissionnaire Monsieur Uwe Jacobsen est à remplacer par celui de Monsieur Mark Wilfried Evenepoel.

Mersch, le 13 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007042895/242/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Orange Alternative Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.955.

—
Le Conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Evert Greup de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

En tant qu'agent domiciliataire de ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND

G. Fyfe-Meis

Référence de publication: 2007043483/13/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.046.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés
tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mars 2007*

1. Le siège social de la société est transféré au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
2. Les démissions de Messieurs Alexis De Bernardi, Jean-Marc Heitz et Giovanni Stucchi de leur poste de gérant sont acceptées.
3. Monsieur François Georges, né le 20 mars 1967, à Luxembourg avec adresse professionnelle au 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée, avec pouvoir de signature B et Monsieur Paolo Di Filippo, né le 29 mai 1965 à Turin avec adresse à Royalty House, 32 Sackville Street, London W1S 3EA, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée avec pouvoir de signature A.

Pour extrait sincère et conforme

MULTI STAR HOLDINGS SARL

J.-M. Heitz / A. De Bernardi

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007042933/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pharos Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.059.

—
L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions PHAROS REAL ESTATE FUND, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.059, (numéro matricule: 2005 4600 012), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C numéro 181 du 1^{er} mars 2005,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Zaccaria, banquier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Lux, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Bontemps, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 4.251.500,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.707.700,- EUR à 6.959.200,- EUR, par la création et l'émission de 42.515 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 38.913.554,35 EUR.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions deux cent cinquante et un mille cinq cents euros (4.251.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent sept mille sept cents euros (2.707.700,- EUR) à six millions neuf cent cinquante-neuf mille deux cents euros (6.959.200,- EUR), par la création et l'émission de quarante-deux mille cinq cent quinze (42.515) actions ordinaires nouvelles de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 38.913.554,35 EUR.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - libération

(I) six mille quatre-vingt-onze (6.091) des 42.515 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Edouard Lux, industriel, né à Greisch, le 15 juin 1938 (numéro matricule: 1938 06 15 013), demeurant à L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance, et son épouse Madame Elisabeth Morn, sans état, née à Deiffelt, (Belgique), le 11 juin 1940 (numéro matricule: 1940 06 11 125), demeurant à L-5880 Hesperange, 79, Cité um Schlass, déclarant être mariés sous le régime de la communauté légale,

et libérées moyennant apports de l'immeuble ci-après désigné, à savoir:

Désignation

Un bâtiment avec place le tout sis à Howald, 15, rue des Scillas, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 1298/5017, au lieu-dit: «rue des Scillas», comme place (occupée) bâtiment non défini, contenant 44,71 ares.

Origine de propriété

Les époux Edouard Lux-Morn sont devenus propriétaires de cet immeuble suivant acte de vente reçu par Maître Emile Schlessler, alors notaire de résidence à Echternach, le 26 mars 1987, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 7 mai 1987, volume 1084, numéro 74.

L'apport ci-avant désigné est évalué à 6.185.100,- EUR arrondi à 6.184.131,39 EUR.

Option pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée

Les souscripteurs déclarent apporter l'immeuble décrit ci-dessus sous le régime TVA en vertu d'options approuvées par l'Administration de l'Enregistrement en date du 1^{er} septembre 2005. Le présent acte tient lieu de facture, les indications requises en application de l'article 62 de la loi TVA sont les suivantes:

- la date de l'acte tient lieu de date de délivrance de la facture;
- le numéro séquentiel est LVI-01;
- le numéro d'identification à la TVA de l'assujetti est LU 1125 09 13, le matricule national est 1938 06 15 013;
- le numéro d'identification à la TVA de PHAROS REAL ESTATE FUND est LU 2057 12 33, le matricule national est 2005 4600 012;
- le nom complet et l'adresse de l'assujetti sont spécifiés ci-dessus;
- le bien transféré sous régime TVA concerne l'ensemble des unités distinctes susceptibles d'une jouissance privative, y compris les parties communes qui en sont les accessoires que comporte l'immeuble apporté décrit ci-dessus;

- le bien est livré à la date de l'acte notarié;
- la base d'imposition se chiffre à 6.184.131,39 EUR.
- le taux de TVA appliqué est de 15%;
- le montant de la taxe à payer se chiffre à 927.765,- EUR.

PHAROS REAL ESTATE FUND est d'avis que l'apport de cet immeuble constitue une cession d'une universalité totale ou partielle de biens en application des articles 9.2. et 15.2. de la loi TVA et donc une opération qui se situe en dehors du champ d'application de la loi TVA pour laquelle une option pour l'application de la TVA est impossible.

L'Administration de l'Enregistrement ne partage pas ce point de vue ce qui oblige les souscripteurs à appliquer la TVA à cet apport pour éviter une régularisation dans leur chef de la taxe en amont déduite au cours de 10 années précédant l'apport.

PHAROS REAL ESTATE FUND déclare expressément ne pas accepter le principe d'une facturation de TVA (qui par ailleurs ouvrirait dans son chef une nouvelle période de régularisation de 10 années portant sur l'intégralité de la taxe facturée lors de l'apport), sauf dans l'hypothèse où le point de vue de l'Administration de l'Enregistrement serait validé par les instances de recours compétentes.

Les souscripteurs déclarent expressément renoncer au privilège du vendeur qui pourrait éventuellement découler du non-paiement de la TVA par PHAROS REAL ESTATE FUND jusqu'au jour de la décision par les instances de recours.

Rapports du reviseur d'entreprises

Cet apport, figurant sub (I) fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Benjamin Lam de DELOITTE S.A., avec siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 6,091 ordinary shares (D2) of par value EUR 100.- each to be issued at total share premium of EUR 5,575,031.39.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

Luxembourg, December 15th, 2005»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

(II) quatre mille huit cent trente-six (4.836) des 42.515 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme POPilex en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.505, (numéro matricule: 2002 2221 303),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Atrium Business Park, 23, Zone d'Activités Bourmicht,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Betrange,

et libérées moyennant apport de l'immeuble ci-après désigné, à savoir:

Désignation

Un complexe immobilier avec place et toutes ses appartenances et dépendances, le tout sis à Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoC de Gasperich, sous le numéro 310/2225, lieu-dit: «rue Henri Schnadt», comme place (occupée), bâtiment non défini, contenant 27,85 ares.

Origine de propriété

La société anonyme POPilex en liquidation a acquis l'immeuble susdésigné suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant le 19 juillet 2002, transcrit audit bureau des hypothèques, le 8 août 2002, volume 1750, numéro 34

L'apport ci-avant désigné est évalué à 4.910.700,- EUR arrondi à 4.909.942,44 EUR.

Option pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée

La souscriptrice déclare apporter l'immeuble décrit ci-dessus sous le régime TVA en vertu d'options approuvées par l'Administration de l'Enregistrement en date du 1^{er} septembre 2005. Le présent acte tient lieu de facture, les indications requises en application de l'article 62 de la loi TVA sont les suivantes:

- la date de l'acte tient lieu de date de délivrance de la facture;
- le numéro séquentiel est PVI-01;
- le numéro d'identification à la TVA de l'assujetti est LU 1973 06 82, le matricule national est 2002 2221 303;
- le numéro d'identification à la TVA de PHAROS REAL ESTATE FUND est LU 2057 12 33, le matricule national est 2005 4600 012;

- le nom complet et l'adresse de l'assujetti sont spécifiés ci-dessus;
- le bien transféré sous régime TVA concerne l'ensemble des unités distinctes susceptibles d'une jouissance privative, y compris les parties communes qui en sont les accessoires que comporte l'immeuble apporté décrit ci-dessus;
- le bien est livré à la date de l'acte notarié;
- la base d'imposition se chiffre à 4.909.942,44 EUR;
- le taux de TVA appliqué est de 15%;
- le montant de la taxe à payer se chiffre à 736.605,- EUR.

PHAROS REAL ESTATE FUND est d'avis que l'apport de cet

immeuble constitue une cession d'une universalité totale ou partielle de biens en application des articles 9.2. et 15.2. de la loi TVA et donc une opération qui se situe en dehors du champ d'application de la loi TVA pour laquelle une option pour l'application de la TVA est impossible.

L'Administration de l'Enregistrement ne partage pas ce point de vue ce qui oblige les souscripteurs à appliquer la TVA à cet apport pour éviter une régularisation dans leur chef de la taxe en amont déduite au cours de 10 années précédant l'apport.

PHAROS REAL ESTATE FUND déclare expressément ne pas accepter le principe d'une facturation de TVA (qui par ailleurs ouvrirait dans son chef une nouvelle période de régularisation de 10 années portant sur l'intégralité de la taxe facturée lors de l'apport), sauf dans l'hypothèse où le point de vue de l'Administration de l'Enregistrement serait validé par les instances de recours compétentes.

La souscriptrice déclare expressément renoncer au privilège du vendeur qui pourrait éventuellement découler du non-paiement de la TVA par PHAROS REAL ESTATE FUND jusqu'au jour de la décision par les instances de recours.

(III) quinze mille trois cent quatre-vingt-six (15.386) des 42.515 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme SIGMALUX IMMOBILIERE en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.932, (numéro matricule: 1990 2202 482),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée,
ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié,
et libérées moyennant apport des immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

a) Un bâtiment avec place le tout sis à Luxembourg, coin Boulevard Royal et Côte d'Eich, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 3/2295, au lieu-dit: «Boulevard Royal», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 3,52 ares. Cet immeuble est apporté avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2006.

b) Dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 3, boulevard Royal, dénommé «Le Royal Rome I», inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 3/2136, lieu-dit «Boulevard Royal», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 06 ares 30 centiares, à savoir:

en propriété privative et exclusive:

- le lot 025 inscrit au cadastre sous le numéro 025.U.B.81, soit le garage numéro 11 au premier sous-sol, avec 7,32/1000,
- le lot 027, inscrit au cadastre sous le numéro 027.U.B.81, soit le garage numéro 13 au premier sous-sol, avec 6,19/1000,
- le lot 029, inscrit au cadastre sous le numéro 029.U.C.81, soit la réserve au premier sous-sol, avec 22,24/1000,
- le lot 030, inscrit au cadastre sous le numéro 030.U.A.00, soit les bureaux auez-de-chaussée, avec 180,41/1000,
- le lot 031, inscrit au cadastre sous le numéro 031.U.C.01, soit les bureaux au premier étage, avec 82,24/1000,

en copropriété et indivision forcée:

Deux cent quatre-vingt dix-huit virgule quarante millièmes (298,40/1000) des parties communes parmi lesquelles le sol ou terrain.

c) Dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 5, boulevard Royal, dénommé «Le Royal Rome II» inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 3/1212, lieu-dit «Boulevard Royal», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 05 ares 88 centiares, à savoir:

en propriété privative et exclusive:

- une surface administrative (groupe de bureaux) à l'entre-sol, faisant 86/1000,
 - une surface administrative (groupe de bureaux) au rez-de-chaussée, faisant 254/1000,
 - une surface d'archives avec étagères (réserve I) au premier sous-sol, faisant 8/1000,
 - quatre emplacements de parking intérieurs (garages) numéros 12, 13, 14 et 15 au premier sous-sol, faisant 10/1000,
- en copropriété et indivision forcée:

Trois cent cinquante-huit/millièmes (358/1000) des parties communes parmi lesquelles le sol ou terrain.

d) Un immeuble administratif avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances le tout sis à Luxembourg, 1, rue Robert Stumper, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoC de

Gasperich, sous le numéro 252/2167, lieu-dit: «rue Robert Stumper», comme place (occupée), bâtiment non défini, contenant 24,59 ares.

Origine de propriété

La société anonyme SIGMALUX IMMOBILIERE en liquidation est devenue propriétaire des immeubles susdésignés:

- pour celui de sub a), en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juillet 1990, transcrit audit bureau des hypothèques le 1^{er} août 1990, volume 1219, numéro 4;
- pour celui de sub b), en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 février 2000, transcrit audit bureau des hypothèques, le 16 février 2000, volume 1624, numéro 104; respectivement en vertu d'un acte de dépôt d'un tableau descriptif de division reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003, transcrit audit bureau des hypothèques, le 10 septembre 2003, volume 1615, numéro 113;
- pour celui de sub c), en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2002, transcrit audit bureau des hypothèques le 15 octobre 2002, volume 1760, numéro 101;
- pour celui de sub d), en vertu d'un acte d'assemblée générale extraordinaire constatant la fusion avec la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN BATIMENTS ADMINISTRATIFS S.A., en abrégé SIBA S.A., par absorption de cette dernière, reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2005, enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, volume 532, folio 21, case 3, en voie de transcription.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 15.621.647,20 EUR arrondi à 15.621.251,94 EUR.

(IV) treize mille quatre cent quatre-vingt dix-huit (13.498) des 42.515 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme XILUX IMMOBILIERE en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.940, (numéro matricule: 1990 2202 490),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée,
ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié,
et libérées moyennant apports des immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

1.- Un bâtiment avec place le tout sis à Luxembourg, Côte d'Eich, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 3/1214, au lieu-dit: «Côte d'Eich», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2,21 ares. Cet immeuble est apporté avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2006;

2.- Un bâtiment avec place le tout sis à Luxembourg, Boulevard Royal, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 3/1344, au lieu-dit: «Boulevard Royal», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1,80 ares. Cet immeuble est apporté avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2006;

3.- a) Une maison de rapport avec place ainsi que toutes ses appartenances et dépendances le tout sis à Luxembourg-Limpertsberg, coin Allée Scheffer et avenue du Bois, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 96/2572, lieu-dit: «Allée Scheffer», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2,25 ares.

b) Les éléments immobiliers ci-après désignés dans un immeuble en copropriété, dénommé «Résidence du bois fleuri», sis à

Luxembourg, 5, avenue du Bois, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 96/2798, lieu-dit: «Avenue du Bois», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1,94 ares, à savoir:

- en propriété privative et exclusive.
- le lot 9, soit la cour désignée A, faisant 5/1000,
- le lot 10, soit la cave B, faisant 2/1000,
- en copropriété et indivision forcée:

Sept/millièmes (7/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

Origine de propriété

La société anonyme XILUX IMMOBILIERE en liquidation est devenue propriétaire des immeubles susdésignés pour les avoir acquis comme suit:

1.- ceux désignés sub 1.- et 2.-, suivant acte de vente sous forme administrative du 21 juin 1993, transcrit audit bureau des hypothèques le 28 juillet 1993, volume 134, numéro 68.

et celui désigné sub 3.- a) et b), en vertu d'un acte d'assemblée générale extraordinaire constatant la fusion avec la société SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A., par absorption de cette dernière, reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2005, enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, volume 532, folio 21, case 4, en voie de transcription.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 13.704.552,80 EUR arrondi à 13.704.384,42 EUR.

(V) cent vingt-cinq (125) des 42.515 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par les sociétés anonyme SIGMALUX IMMOBILIERE en liquidation, (numéro matricule: 1990

2202 482), à concurrence de 50 actions et XILUX IMMOBILIERE en liquidation, (numéro matricule: 1990 2202 490), à concurrence de 75 actions, prédésignées,

dûment représentées par leur liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié, et libérées moyennant apports des parts d'immeubles appartenant à la société SIGMALUX IMMOBILIERE en liquidation à raison de 40% et à la société XILUX IMMOBILIERE en liquidation à raison de 60%, et dont la désignation ci-après:

Désignation

Dans un immeuble en copropriété connu sous la dénomination «Résidence Parc Triodos», sis à Luxembourg, 100, 102 et 104 rue de Grünewald, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section ED de Neudorf, lieu-dit «Rue du Grünewald», sous le numéro 279/4516, comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 67 ares 28 centiares, à savoir:

En propriété privative et exclusive:

Bloc a:

Au sous-sol (parkings et garages):

Le lot 001/A/A/81, soit le parking 001, avec 1,734/1000

Le lot 002/A/A/81, soit le parking 002, avec 1,734/1000

Le lot 012/A/A/81, soit le parking 012, avec 1,734/1000

Le lot 015/A/A/81, soit le parking 015, avec 1,734/1000

Le lot 023/A/A/81, soit le parking 023, avec 1,734/1000

Le lot 036/A/A/81, soit le garage 036 dans le Bloc 1, avec 3,805/1000

En copropriété et indivision forcée:

Douze virgule quatre cent soixante-quinze/millièmes (12,475/1000) des parties communes parmi lesquelles le sol ou terrain.

Origine de propriété

La société SIGMALUX IMMOBILIERE en liquidation est propriétaire à raison de 40% et à la société XILUX IMMOBILIERE en liquidation est propriétaire à raison de 60% du terrain sur lequel la prédite Résidence a été érigée pour l'avoir acquis comme suit:

- partiellement en vertu d'un acte de vente reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 28 août 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 septembre 1995, volume 1433, numéro 101;

- partiellement suivant acte de dépôt de plan reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 29 janvier 1997, transcrit audit bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 26 février 1997, volume 1491, numéro 147.

Servitude

Les parties déclarent avoir parfaite connaissance du fait que le terrain en question est grevé d'une servitude dont les modalités ont été fixées dans un acte de constitution de servitude reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 3 décembre 1997, transcrit audit bureau des hypothèques, le 12 décembre 1997, volume 1526, numéro 25.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 128.000,- EUR, arrondi à 126.911,25 EUR.

(VI) deux mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.579) des 42.515 actions ordinaires nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme IOTALUX IMMOBILIERE en liquidation, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.661, (numéro matricule: 1990 2201 1877),

dûment représentée par son liquidateur, la société anonyme IKOGEST, prédésignée, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eric Lux, préqualifié, et libérées moyennant apport des parts d'immeubles ci-après désignées, à savoir:

Désignations

1) Dans un immeuble en copropriété dénommé résidence du parc, sis à Luxembourg, 55, avenue Guillaume, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section HoE de Merl-Sud, sous le numéro 894/4198, au lieu-dit «avenue Guillaume», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 11 ares 35 centiares, à savoir:

a.- en propriété privative et exclusive:

au sous-sol (Niveau 81)

- le lot 001/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 6, avec 4,17/1000,

- le lot 002/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 9, avec 4,31/1000,

- le lot 003/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 10, avec 4,35/1000,

- le lot 004/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 11, avec 4,49/1000,

- le lot 005/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 12, avec 5,09/1000,
 - le lot 006/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 13, avec 5,43/1000,
 - le lot 007/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 14, avec 5,91/1000,
 - le lot 008/U/U/81, soit la cave numéro 14, avec 0,65/1000,
 - le lot 010/U/U/81, soit la cave numéro 10, avec 0,48/1000,
 - le lot 011/U/U/81, soit la cave numéro 9, avec 0,48/1000,
 - le lot 012/U/U/81, soit la cave numéro 6, avec 0,48/1000,
 - le lot 015/U/U/81, soit la cave numéro 3, avec 0,48/1000,
 - le lot 018/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 1, avec 4,17/1000,
 - le lot 023/U/U/81, soit l'emplacement pour voiture numéro 8, avec 4,31/1000,
 - le lot 025/U/U/81, soit la cave numéro 12, avec 0,63/1000,
- au rez-de-chaussée (Niveau 00)
- le lot 029/U/U/00, soit l'appartement numéro 029 comprenant hall, cuisine, living/salle à manger, chambre, salle de bains avec WC, WC séparé, débarras, avec 67,90/1000,
 - le lot 031/U/U/00, soit l'appartement numéro 031 comprenant hall, salle à manger/living, salle de bains avec WC, WC séparé, chambre, cuisine, balcon, avec 57,43/1000,
- au troisième étage, (Niveau 03)
- le lot 039/U/U/03, soit l'appartement numéro 039, comprenant hall, chambre 1, chambre 2, balcon, salle de bains avec WC, WC séparé, cuisine, living, balcon, avec 94,80/1000,
 - le lot 040/U/U/04, soit l'appartement numéro 040, comprenant hall, cuisine, chambre 1, chambre 2, balcon, salle de bains avec WC, WC séparé, living, balcon, avec 83,81/1000,
- à l'étage en retrait (Niveau 04)
- le lot 041/U/U/04, soit l'appartement numéro 041, comprenant hall, WC séparé, chambre 1, chambre 2, deux débarras, salle de bains avec WC, living, cuisine, balcon, avec 88,48/1000,
- le lot 042/U/U/04, soit l'appartement numéro 042, comprenant hall, cuisine, chambre, salle de bains avec WC, WC séparé, living, balcon, avec 58,07/1000,
- b.- en copropriété et indivision forcée:
- Quatre cent quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-douze/millièmes (495,92/1000) des parties communes parmi lesquels le sol ou terrain.
- II) Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence An Enders», sis à Grevenmacher, 26-28, rue de Trêves, inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, lieu-dit «Rue de Trêves», sous le numéro 251/8065, comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 09 ares 55 centiares, à savoir:
- a.- en propriété privative et exclusive:
- le lot 052/U/K/00, soit le commerce numéro 4 au rez-de-chaussée, avec 88,9183/1000,
- b.- en copropriété et indivision forcée:
- Quatre-vingt-huit virgule neuf mille cent quatre-vingt-trois/millièmes (88,9183/1000) des parties communes parmi lesquels le sol ou terrain.

Origine de propriété

La société anonyme IOTALUX IMMOBILIERE en liquidation est devenue propriétaire des immeubles susdésignés:

- pour avoir acquis le terrain sub I) (numéro cadastral 894/4198) sur lequel l'immeuble en copropriété a été érigé par la suite, suivant acte de vente reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 avril 1990, transcrit audit bureau des hypothèques le 5 juin 1990, volume 1211, numéro 31;
- pour avoir acquis les parts d'immeubles sub II) en leur état futur d'achèvement suivant acte de vente reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 29 janvier 1999, transcrit audit bureau des hypothèques le 24 février 1999, volume 1578, numéro 21.

Déclaration

IOTALUX IMMOBILIERE en liquidation déclare qu'un privilège du vendeur en faveur de la société BELAIR LOTISSEMENTS S.A. reste inscrit sur l'immeuble prédésigné qui n'a plus de raison d'être comme le vendeur a été intégralement désintéressé.

IOTALUX IMMOBILIERE en liquidation prouve cette déclaration en produisant la copie d'un ordre de virement portant sur l'intégralité du prix dû soit 10.000.000,- LUF et confirmé par la banque ayant procédé audit virement; copies du virement et de la confirmation prémentionnés seront joints au présent l'acte.

Il sera procédé à la radiation du privilège dès que mainlevée sera donnée et IOTALUX IMMOBILIERE en liquidation s'engage à obtenir de la part de la société BELAIR LOTISSEMENTS S.A. mainlevée de l'inscription du privilège qui n'a plus de raison d'être.

Les apports ci-avant désignés sont évalués à 2.619.000,- EUR arrondi à 2.618.432,91 EUR.

Rapports du réviseur d'entreprises

Ces apports, figurant sub (II) à (VI) font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Benjamin Lam de DELOITTE S.A., avec siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 36,424 ordinary shares (D2) of par value EUR 100.- each to be issued at total share premium of EUR 33,338,522.96.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

Luxembourg, December 15th, 2005»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« Art. 5. Share capital. (2nd paragraph).

(b) The issued capital of the Corporation is set at six million nine hundred and fifty-nine thousand and two hundred euros (6,959,200.- EUR), represented by seven hundred and fifty (750) fully paid Manager's shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) and by sixty-eight thousand eight hundred and forty-two (68,842) fully paid Ordinary Shares, with a par value of one hundred euros (100.- EUR) and with a total premium of 62,607,854.35 EUR.»

Version française:

« Art. 5. Capital social (2^{ème} alinéa).

(b) Le capital émis de la Société est fixé à six millions neuf cent cinquante-neuf mille deux cents euros (6.959.200,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions de Commandité entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et par soixante-huit mille huit cent quarante-deux (68.842) Actions Ordinaires entièrement libérées, avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et avec une prime d'émission totale de 62.607.854,35 EUR.»

Constatation

Dans le cadre de ces apports les garanties bancaires existantes consenties par les locataires sont transférées à PHAROS REAL ESTATE FUND et sont ainsi opposables aux tiers.

Déclaration

La société PHAROS REAL ESTATE FUND s'oblige expressément de respecter et d'exécuter toutes les conditions, charges et obligations du Règlement Général de Copropriété des immeubles en copropriété respectifs et de leurs éventuelles modifications, sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi du 16 mai 1975, ainsi que par le règlement grand-ducal d'exécution du 13 juin 1975, ainsi que des dispositions modificatives.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire soussigné certifie l'état civil susindiqué des époux Lux-Morn conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953 d'après un extrait des registres afférents de l'état civil.

Signé: M. Zaccaria, E. Lux, R. Bontemps, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2005, vol. 585, fol. 9, case 4. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, 22 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007043125/231/409.

(070040820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

En date du 23 décembre 2006, les co-gérants de la Société ont décidé de transférer son siège social

Du

180, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg

Au

34, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg

avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

T. Steffen

Gérant

Référence de publication: 2007042934/649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Immobilière Prolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 63.760.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2007

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 février 2007 au siège social de la société IMMOBILIERE PROLUX S.A. il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution N° 1

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 2

L'Assemblée révoque M. Fabio Pezzera né le 17 juin 1967 à Versailles (France), domicilié 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 3

L'Assemblée révoque la société EUROFORTUNE S.A. domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg, R.C. B 34.933, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 4

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 5

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466), 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 6

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 51.094, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution N° 7

L'Assemblée nomme la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C. B 47.311 domiciliée à Luxembourg (L-1466), 4-6-8, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007042897/6839/55.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04053. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Rubik Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.544.

In the year two thousand seven, on fifth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. BERGAMOT VENTURES LIMITED, having its registered office at 30 Warwick Street, London, W1B 5NH, Great Britain and

2. CHAPEL HILL LIMITED, having its registered office at 1A Cooil Road, Braddan, Isle of Man, IM2 2QZ,

both duly represented by Mr Manuel Hack, expert-comptable, residing 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal.

These proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the partners of RUBIK VENTURES, (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119544, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 18, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1909 of October 11, 2006.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The general meeting of Shareholders resolves to introduce three classes of shares in the Company's share capital in order to have the Company's entire share capital represented by class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each («A Shares»), by class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each («B Shares») and by class A1 (preferential shares) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each («A1 Shares»).

Second resolution

The general meeting of Shareholders resolves to convert the existing five hundred (500) shares representing the Company's current share capital into five hundred (500) A Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of eighty-nine thousand one hundred euro (EUR 89,100.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) A Shares, to one hundred and one thousand six hundred euro (EUR 101,600.-) by the creation and issue of one hundred and forty (140) new A Shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «New A Shares»), three thousand three hundred and sixty (3,360) new B Shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «New B Shares») and sixty-four (64) new A1 Shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «New A1 Shares»).

Subscription and payment

- BERGAMOT VENTURES LIMITED, prenamed, here represented by Mr Manuel Hack, previously named, by virtue a proxy dated 1st March 2007,

declares to subscribe to forty (40) new A1 shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

- CHAPEL HILL LIMITED, prenamed, here represented by Mr Manuel Hack, previously named, by virtue a proxy dated 5 March 2007,

declares to subscribe to one hundred (100) new A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and twenty (20) new A1 shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

- BCL INVEST LTD (company No: 04230735), incorporated in England and Wales, whose registered office is at 40 Craven Street, Charing Cross, London WC2N 5NG (BCL), here represented by Mr Manuel Hack, previously named, by virtue a proxy dated 5 March 2007,

declares to subscribe to forty (40) new A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and four (4) new A1 shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

- REARDON HOLDINGS LIMITED (Company No: 97239), incorporated in Gibraltar, whose registered office is at 206 Main Street, Gibraltar (REARDON), here represented by Mr Manuel Hack, previously named, by virtue a proxy given to him under private seal;

declares to subscribe to three thousand three hundred and sixty (3.360) new B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The existing shareholders waive their preferential subscription rights.

The amount of eighty-nine thousand one hundred euro (EUR 89,100.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of such increase of capital, article six (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at one hundred and one thousand six hundred euro (EUR 101,600.-) represented by six hundred and forty (640) class A Shares (the «Class A Shares»), three thousand three hundred and sixty (3,360) class B Shares (the «Class B Shares») and sixty-four (64) A1 Shares (the «Class A1 Shares») with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

Fifth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to modify article 8 of the Company's Articles of incorporation as follows:

Art. 8. Each class A and class B share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

The class A1 shares are preferential shares without voting rights and entitled to distribution of special dividends as agreed by the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Sixth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to modify article 10 of the Company's Articles of incorporation as follows:

Art. 10. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital unless otherwise agreed between the shareholders. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no

less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Seventh resolution

The general meeting of Shareholders resolves to modify article 13, article 14, article 15, article 16 and article 17 of the Company's Articles of incorporation as follows:

Art. 13. The Company is managed at all time by a board of at least five Managers (the «Board of Managers») appointed for a term as determined by the general meeting of the Shareholders and which may be removed without cause by the general meeting of the Shareholders. The Board of Managers shall at all times consist of:

(1) one member, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholders (the «Class A Managers»)

and

(2) one member, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders (the «Class B Managers»)

and

(3) three members, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A and the Class B Shareholders (the «Class C Managers»).

Each Shareholder may propose the removal and the appointment of a replacement Manager designated pursuant to the first paragraph of the article 13 of the Articles of Incorporation by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to consider the removal of such Manager so designated and appoint a replacement Manager.

Where a Shareholder acquires all the Shares of another Shareholder, the Manager(s) appointed pursuant to a nomination by the disposing Shareholder shall, and the disposing Shareholder shall procure that such Manager(s), tender his/ their resignation effective as of the transfer of the relevant Shares to the acquiring Shareholder.

Art. 14. The Managers may choose from among the members of the Board of Managers a chairman. The post of chairman of the Board of Managers shall be held by a Class A Manager or a Class B Manager or a Class C Manager in rotation. The chairman shall not have a second or casting vote. If the chairman is not present at any meeting of the Board of Managers or if no chairman is elected, the Managers present may appoint any one of them to act as the chairman for the purposes of the meeting. They may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Art. 15. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board of Managers and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every 6 months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No Board meeting shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Managers and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but meetings may be convened by giving not less than 48 hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree.

No notice shall be required in case all the Managers are present or represented at a meeting of such Board of Managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

No resolution of the Board of Managers may be passed at a meeting unless at least a Class A Manager or a Class B Manager is present and a simple majority of Managers present or represented by proxy vote except for the Reserved Matters where the provisions of the following paragraph applies.

In addition to any other formality or approval as requested by any provision of the Law, and by exception to the paragraph above, unanimous consent of each and every Class A Manager and Class B Manager is required for the following

reserved matters (the «Reserved Matters») and no decision on a Reserved Matter which under Luxembourg law must be taken by shareholders shall be made otherwise than by Shareholders' resolution:

any variation to the capital structure of the Company or the issue of further Shares (other than as provided for under any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders) or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;

merger or consolidation of the Company with or into any other person or company not under the 100% control of the Shareholders;

any amendment or variation to the Articles of the Company;

any amendment to any shareholder's agreement;

conversion of the form of the Company into anything other than a private company limited by shares or, to the extent permitted by Luxembourg law, change in the jurisdiction of the seat of the Company;

making of any voluntary bankruptcy or similar reorganisation by the Company;

making of any voluntary dissolution or liquidation of the Company;

commencement of any business activity by the Company other than those agreed by the Shareholders in any shareholder's agreement;

approval of the initial business plan and any material revision to the business plan which if approved would result in a material increase to the funding required from any Shareholder to the Company as compared to the existing business plan.

Art. 17. Powers. The Board of Managers has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or the size of the operation, provided that it falls within the object of the company.

The Company shall be bound by the signature of any Class A Manager acting jointly with a Class C Manager or by the signature of any Class B Manager acting jointly with a Class C Manager.

Eighth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to accept the resignation of all the managers of the Company and to grant them full discharge up to this date for the accomplishment of their duties.

The general meeting of Shareholders resolves to appoint as new managers for an unlimited period the following persons:

- Mr Fergal O'Reilly, director, residing in 24 Main Road, Longfield, Kent, DA3 7QZ, United Kingdom, as manager of category A,

- Mr David Morgan, expert-comptable, residing 8 St George's Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1AH, as manager of category B,

- Mr Manuel Hack, expert-comptable, residing 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category C,

- Mr Laurent Heiliger, expert-comptable, residing 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category C,

- Ms Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category C.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. BERGAMOT VENTURES LIMITED, ayant son siège social au 30 Warwick Street, Londres, W1B 5NH et

2. CHAPEL HILL LIMITED, ayant son siège social au 1A Cooil Road, Braddan, Isle of Man, IM2 2QZ,

toutes représentées par Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, sont les associées de RUBIK VENTURES (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 119544, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 18 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1909 du 11 octobre 2006.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés décide d'introduire trois catégories de parts sociales dans le capital social de la Société afin que le capital social intégral de la Société soit représenté par des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune («Parts Sociales A»), par des parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune («Parts Sociales B») et par des parts sociales privilégiées de catégorie A1 d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune («Parts Sociales A1»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la Société en cinq cent (500) Parts Sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille cent euros (EUR 89.100,-) en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales A à cent un mille six cents euros (EUR 101.600,-) par la création et l'émission de cent quarante (140) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales A»), de trois mille trois cent soixante (3.360) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales B») et soixante-quatre (64) nouvelles Parts Sociales A1 d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Souscription et paiement

- BERGAMOT VENTURES LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Manuel Hack, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mars 2007,

déclare souscrire à quarante (40) nouvelles parts sociales A1 d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-),

- CHAPEL HILL LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Manuel Hack, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 5 mars 2007,

déclare souscrire à cent (100) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et vingt (20) nouvelles parts sociales A1 d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-),

- BCL INVEST LTD (company No: 04230735), ayant son siège social au 40 Craven Street, Charing Cross, Londres WC2N 5NG (BCL), ici représentée par Monsieur Manuel Hack, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 5 mars 2007,

déclare souscrire à quarante (40) nouvelles parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et quatre (4) nouvelles parts sociales A1 d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

- REARDON HOLDINGS LIMITED (Company No: 97239), ayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar (REARDON), ici représentée par Monsieur Manuel Hack, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

déclare souscrire à trois mille trois cent soixante (3.360) nouvelles parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les associés existants renoncent pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Le montant de quatre-vingt-neuf mille cent euros (EUR 89.100,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent un mille six cents euros (EUR 101.600,-), représenté par six cent quarante (640) Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), trois mille trois cent soixante (3.360) Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») et soixante-quatre (64) Parts Sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe C»), d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale de classe A et de classe B confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

Les parts sociales de classe A1 sont des parts sociales privilégiées sans droit de vote et bénéficiant d'un dividende spécial convenu par les associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social sauf accord particulier entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Septième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de modifier l'article 13, article 14, article 15, article 16 et article 17 des statuts comme suit:

Art. 13. Cession par défaut. La Société est gérée à tout moment par un conseil d'au moins cinq Gérants (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»), nommés pour une période déterminée par l'assemblée générale des Associés et pouvant être révoqués sans justification par l'assemblée générale des Associés. Le Conseil de Gérance est composé à tout moment de

(1) un membre, nommé sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe A (les «Gérants de Classe A»)

et;

(2) un membre, nommé sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe B (les «Gérants de Classe B»)

et

(3) trois membres, nommés sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe A et de classe B (les «Gérants de Classe C»).

Chaque Associé pourra proposer la révocation et la nomination d'un Gérant de remplacement selon le premier paragraphe de l'article 14 des Statuts par un avis signé par ou pour le compte de cet Associé adressé à la Société, demandant qu'une assemblée générale des Associés soit convoquée conformément aux Statuts afin de délibérer sur la révocation de ce Gérant, ainsi désigné, et la nomination de son remplaçant.

Si un Associé acquiert toutes les Parts Sociales d'un autre Associé, le(s) Gérant(s) nommé(s) sur proposition de l'Associé cédant doit(ven)t, et l'Associé cédant doit veiller à ce qu'il en soit ainsi, soumettre sa/leur démission effective à la date de cession des Parts Sociales visées à l'Associé acquéreur.

Art. 14. Les Gérants pourront choisir un président parmi les membres du Conseil de Gérance. Le poste de président du Conseil de Gérance sera occupé en rotation par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C. Le président n'aura pas de second vote ou de vote décisif. Si le président est absent à la réunion de Conseil de Gérance, ou si aucun président n'est élu, les gérants présents pourront nommer n'importe lequel d'entre eux pour agir en qualité de président de la réunion. Un secrétaire, qui ne devra pas être Associé, pourra être choisi et sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 15. Le Conseil de Gérance sera convoqué par le président, ou deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées et tenue au moment déterminé par le Conseil de Gérance et, sous réserve que les Associés en conviennent autrement, au moins tous les 6 mois et au siège social de la Société au Luxembourg ou à tout autre endroit déterminé par le Conseil de Gérance de temps en temps. Aucune réunion du Conseil

ne sera normalement convoquée moins de (5) Jours Ouvrables de l'avis donné a tous les Gérants et accompagnée d'une liste des points à l'ordre du jour de la réunion, mais les réunions peuvent être convoquée dans les 48 heures de l'envoi d'un avis à tous les Gérants si les intérêts de la Société devaient, de l'opinion des Gérants, être compromis jusqu'à un point matériel si les affaires devant être traitées lors de cette réunion n'étaient pas traitées d'urgence ou si tous les Gérants acceptent.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance ou si les résolutions écrites sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un télex, d'un fax ou d'une lettre. Un Gérant pourra représenter plus d'un de ses collègues Gérants.

Tout Gérant pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants d'entendre et d'être entendu par chaque participant. Une telle participation à une réunion sera considérée comme équivalent à une participation en personne à cette réunion.

Art. 16. Le Conseil de Gérance, pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire si ses membres expriment leur approbation par écrit, télégramme, télex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire. Une résolution écrite signée par tous les Gérants constitue une résolution conforme et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et cette décision pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du conseil de Gérance.

Aucune résolution du Conseil de Gérance ne pourra être adoptée lors d'une réunion à moins qu'au moins un Gérant de Classe A ou un Gérant de Classe B ne soit présent et que la majorité simple des Gérants présents ou représentés par procuration ne vote en faveur de cette résolution à l'exception des Matières Réservées auxquelles s'appliquent le paragraphe suivant.

Outre toute autre formalité ou approbation requises par une quelconque disposition de la Loi, et par exception au paragraphe ci-dessus, l'accord unanime des Gérants A et Gérants B est exigé dans les matières réservées (les «Matières Réservées») suivantes:

- toute variation apportée à la structure du capital de la Société ou l'émission de Parts Sociales supplémentaires (autres celle prévue dans toute convention qui pourrait être conclue de temps en temps entre les Associés) ou à la création de toute option pour souscrire ou acquérir des Parts Sociales;
- fusion et consolidation de la société avec toute autre personne ou entité qui ne serait pas contrôlées à 100% par les Associés;
- tout changement ou variation des statuts de la Société;
- toute modification d'un quelconque pacte d'actionnaires;
- changement de la forme de la Société autre que dans une Société à responsabilité limitée, ou dans les limites de la loi luxembourgeoise, changement de la juridiction du siège de la société;
- aveu de faillite ou tout engagement de procédure similaire par la Société;
- mise en liquidation ou dissolution volontaires de la Société;
- la mise en œuvre de toutes activités autres que celles acceptées par les Associés dans un quelconque pacte d'actionnaire;
- approbation du business plan initial et toute révision substantielle du business plan qui, si mise en œuvre, impliquerait une augmentation substantielle du financement de la Société par les Associés par rapport au business plan existant.

Art. 17. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges d'effectuer n'importe quel acte administratif, gestion ou disposition concernant la Société, quelque soit la nature ou la taille de l'opération, à condition qu'elles soient en rapport avec l'objet de la Société.

La Société est liée par la signature conjointe de tout Gérant de classe A avec un Gérant de classe C ou par la signature conjointe de tout Gérant de classe B avec un Gérant de classe C.

Huitième résolution

L'assemblée générale des Associés décide d'accepter la démission des gérants actuels de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale des Associés décide de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fergal O'Reilly, directeur, demeurant 24 Main Road, Longfield, Kent, DA3 7QZ, Grande-Bretagne, gérant de catégorie A.
- Monsieur David Morgan, expert-comptable, demeurant 8 St George's Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1AH, gérant de catégorie B.
- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie C.

- Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie C.

- Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérante de catégorie C.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007, Relation: EAC/2007/1886. — Reçu 891 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007043126/239/385.

(070040818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Mastiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.307.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mars 2007

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'assemblée décide d'élire:

Conseil d'Administration:

- Bemtgen Sonja, Licenciée en criminologie, 18, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, Administrateur
- Mangiullo Xavier, Employé privé, 18, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, Administrateur
- Troisfontaines John, Expert-comptable, 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, Administrateur

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010

Commissaire aux Comptes:

- Lambert Isabelle, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, Commissaire aux Comptes
- Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MASTIFF S.A.

Signature

Référence de publication: 2007042936/1142/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

BTC Financial Services, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 93.021.

—
DISSOLUTION

Les associés de la société GHELAMCO GROUP se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 29 décembre 2006 et ont décidé à l'unanimité:

De procéder à la dissolution de la succursale BTC FINANCIAL SERVICES au 31 décembre 2006 avec transfert de l'actif et du passif à la succursale GHELAMCO CAPITAL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042938/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 janvier 2007

1.) Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005 (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, gérant B, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Desmond Mitchell, gérant A, et Monsieur Christophe Cahuzac, gérant B.

2.) Le siège social a été transféré de L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Pour CANNA LUXEMBOURG S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042939/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Lux Info Tec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.369.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Rachid Bedra, informaticien, né à Ain Klayaa (Maroc), le 11 avril 1975, demeurant à B-6700 Arlon, 45, rue de Neufchâteau.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: LUX INFO TEC S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la maintenance informatique, le conseil en gestion de réseau, la formation et le commerce de produits informatiques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Steinfort.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-)chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Rachid Bedra, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Rachid Bedra, informaticien, né à Ain Klayaa (Maroc), le 11 avril 1975, demeurant à B-6700 Arlon, 45, rue de Neufchâteau.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: R. Bedra, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette., le 5 mars 2007. Relation: EAC/2007/1718. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007043297/219/71.

(070041273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Ama-Deo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4174 Esch-sur-Alzette, 27, rue Mathias Koener.

R.C.S. Luxembourg B 125.344.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq février

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

Ont comparu:

1) MARTIS HOLDING S.A, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 52.160, avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Sandro Pica avec adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette

2) IRIS IMMOBILIERE S.A, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 76.759, avec siège à L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg, ici représentée par ses administrateurs Monsieur Maurizio Saggi avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg et Madame Angela Andresini épouse Saggi, demeurant à L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers, elle-même représentée par Monsieur Maurizio Saggi en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMA-DEO S.A.

Cette société aura son siège dans la commune d'Esch/Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) EURO, divisé en mille actions de trente et un (31,-) EURO chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) MARTIS HOLDING S.A.	500
2) IRIS IMMOBILIERE S.A.	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) EURO, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constitué représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (3.000,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2. - sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Sandro Pica, né le 26 mars 1958 à Nocera Umbra (I) avec adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette

b) Monsieur Maurizio Saddi, né le 3 juillet 1965 à Steinfort avec adresse professionnelle L-4940 Bascharage, 112, avenue de Luxembourg

c) Madame Carole Ludovicy, née le 2 août 1959 à Esch/Alzette demeurant à L-4344 Esch/Alzette, 6, rue St. Vincent

3. - est appelé aux fonctions de commissaire:

La société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 47.269 ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

4. - le siège social de la société est fixé à 4174 Esch/Alzette, 27, rue Mathias Koener

5. - est nommé administrateur-délégué: Monsieur Sandro Pica, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pica, Saddi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 8 février 2007, Relation: EAC/2007/593. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 5 mars 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007042952/207/98.

(070040921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

European Distribution Automobiles S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.140.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- société anonyme EUROPEAN DISTRIBUTION AUTOMOBILES S.A. dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été dénoncé en date du 17 août 2000.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et Maître Véronique Lautier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Lautier

Le liquidateur

Référence de publication: 2007043094/7521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05730. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Archid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 57.086.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007043110/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.155.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 février 2007

En date du 27 février 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de DOMELS S.à r.l en tant que gérant de catégorie A avec effet au 27 janvier 2007.

dénommer

- Mr. Bret Richard Bolin, né le 16 mars 1968 à Manchester, CT, USA, avec adresse à 889 Homer Street, Vancouver, BC, Canada V6B 5S3

- Mr. Greg Dukat, né le 11 décembre 1960 à Buffalo, New York, USA avec adresse à 3301 Windy Ridge Parkway, Atlanta, GA 30339, USA

en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la société avec effet au 27 février 2007 et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Mr. Bret Richard Bolin: gérant de catégorie A

- Mr. Greg Dukat: gérant de catégorie A

- KARIAN S.à r.l.: gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

FORTEZZA HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007043161/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04871. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

JLM Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8042 Strassen, 1, rue Mathias Saur.

R.C.S. Luxembourg B 96.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007043111/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05457. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Vitanime International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.945.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043112/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05316. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Vitanime Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.953.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043113/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05314. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070041093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pierre PAULUS LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 103.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007043119/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05133. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

CARDOSO et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043117/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07023. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Marvest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.777.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043115/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04411. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Minimops SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5555 Remich, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg E 3.331.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Freres, agent immobilier, né à Ettelbruck, le 26 septembre 1966, demeurant à L-5339 Moutfort, 37, route de Contern.

2) Mademoiselle Emilie Higle, employée privée, née à Metz/France, le 23 février 1983, demeurant à D-54439 Palzem, Biringenr Acht 12.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MINIMOPS SCI.

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte l'achat, la vente, l'échange, la construction, l'administration, la gestion, l'exploitation et généralement quelconque la mise en valeur de toute autre manière de propriétés, biens et droits immobiliers, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est à L-5555 Remich, 19, Place du Marché.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille Euros (3.000,00 €). Il est représenté par cent (100) parts sociales de trente Euros (30,00 €) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Mademoiselle Emilie Higle, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Daniel Freres, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois mille Euros (3.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des autres associés. Elles ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés survivants.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé, dûment agréés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par Monsieur Daniel Freres, prénommé, en tant qu'unique gérant.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Il peut acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions.

Il peut conférer à telles personnes que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Dans toutes réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (VA) de toutes les parts existantes.

Art. 13. La société peut être dissoute par décision à prendre sous les conditions de modification statutaire. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 14. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 12 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à 900,00 Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: D. Freres, E. Higl, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, Relation: LAC/2007/1366. — Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007042969/216/84.

(070040640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Mainland Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 58.050.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007043150/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05400. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Techno Tex Trading (en abrégé: 3T) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.003.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société de droit belge MONELL NV, ayant son siège à B-9600 Ronse, Ninoofsteenweg 539, ici représenté par Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 16 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme TECHNO TEX TRADING S.A (en abrégé 3T), avec siège social à L- 2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.003, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 21 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 18 janvier 1995.

Le capital social de la société a été converti en Euros lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1313 du 10 septembre 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société TECHNO TEX TRADING S.A., qu'en conséquence elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à B-9600 Ronse, Ninoofsteenweg 539,

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme TECHNO TEX TRADING S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les mille deux cent cinquante (1.250) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 février 2007, vol. 364, fol. 16, case 5. ECH/2007/39. — Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007043514/201/52.

(070041446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 avril 2006

1) L'Assemblée décide de renouveler jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012 les mandats de leurs fonctions d'administrateurs de la société de:

- M. Lex Thielen, avocat à la Cour, 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg
- M. Philippe Stroesser, avocat à la Cour, 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg
- SARAH S.A., 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

2) L'Assemblée accepte la démission avec effet au 27 avril 2006 de M. Roberto Vasta comme commissaire aux comptes et nomme comme nouveau commissaire aux comptes SAINT GERANT INVESTISSEMENT sarl, 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, pour une période de 6 ans à partir du 27 avril 2006.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007043427/318/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 6 mars 2007 que:

1. Les mandats des administrateurs suivants:

- a) M. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avocat à la Cour, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- b) M. François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), avocat à la Cour, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- c) Mlle Samia Rabia, née le 10 février 1974 à Longwy (France), avocat à la Cour, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L- 320 Luxembourg,

ont été renouvelés avec effet au 1^{er} juillet 2006 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2006.

2. M. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

3. M. Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20 c, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007043487/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

Henderson Global Property Companies (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.595.

In the year two thousand and six, on the thirty day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, registered with the Guernsey Trade Register under number 44995,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 29th August, 2006.

Said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES (LUXEMBOURG), a private limited liability company duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt L-2530 which registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending, incorporated on July 28, 2006 pursuant to a deed of M^e Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recuei des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

II. The sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 2 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

The Company may grant loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as.

The Company may further borrow and grant to the companies in which it holds a direct or indirect interest, or which form part of the same group of companies as the Company, all financial aids, loan, advances, guarantees or any other form of collateral. The Company is authorised to pledge its assets to secure these financial facilities.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary public by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi de Guernsey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA, inscrite au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 44995,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 29 août 2006.

(ci-après «l'Associé Unique»),

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de HENDERSON GLOBAL PROPERTY COMPANIES (LUXEMBOURG), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg est en cours, constituée en date 28 juillet 2006 suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet de pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la Société pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours financiers, prêts, avances, ou garanties, ou toute autre forme de sûretés. La Société est autorisée à constituer tout type de sûretés sur ses actifs afin de garantir ces financements.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge des suites de ce document, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 26, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007043545/211/107.

(070041146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

I.T.D.N. Holding, Independant Tyres Dealers Network Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.645.

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INDEPENDANT TYRES DEALERS NETWORK HOLDING S.A., en abrégé I.T.D.N. HOLDING S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.645, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange en date du 18 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 du 6 mai 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Alain Grigioni, employé privé, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Gontran Stiernon, employé privé, demeurant à Halle (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Eric Visee, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de 250.000 euros et création de 250 nouvelles actions;
- 2) Modification subséquente du premier et second alinéa de l'article 3 des statuts.
- 3) Modification de la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2004 limitant le pouvoir bancaire des administrateurs.

II.- Le bureau constate que toutes les actions de la société étant nominatives, tous les actionnaires de la société ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'Assemblée, réunissant la majorité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille (150.000,-) euros à quatre cent mille (400.000,-) euros, par l'émission, la création et la souscription de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune, souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leurs actions qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées à concurrence de cent quarante-huit mille (148.000,-) euros, par l'incorporation de réserves existantes à ce jour, ainsi que cela résulte d'un rapport du réviseur d'entreprise daté du 16 janvier 2007, lequel restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent mille (400.000,-) euros, représenté par quatre cents (400) actions de mille (1.000,-) euros chacune.

Le capital sera libéré jusqu'à concurrence de deux cent quatre-vingt-seize mille (296.000,-) euros laquelle somme se trouve se trouve dès à présent à disposition de la société.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions resteront nominatives jusqu'à la complète libération du capital.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2004, publiée au susdit Mémorial C, numéro 1099 du 29 octobre 2004, concernant le pouvoir bancaire des administrateurs, comme suit:

«L'assemblée générale décide de donner pouvoir aux administrateurs y compris l'administrateur-délégué pour accomplir individuellement toutes les opérations bancaires pour des montants illimités.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Grigioni, G. Stiernon, E. Visee, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2007. Relation: REM/2007/440. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007043546/218/67.

(070041159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

Le gérant de la Société a changé de nom comme suit:

de

CARTASCA CAPITAL PARTNERS, LLC

12700, Whitewater Drive Minnetonka, MN 55343-9439 Etats-Unis

en

CarVal INVESTORS, LLC

12700, Whitewater Drive Minnetonka, MN 55343-9439 Etats-Unis

Luxembourg, le 12 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007043509/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.
